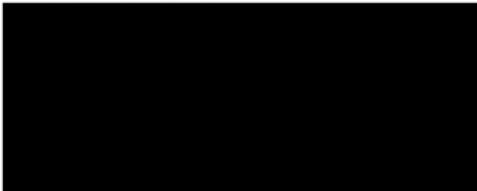


Direction Inspection, Contrôle et Evaluation

Affaire suivie par :



Monsieur le Directeur
EHPAD Home du Florimont
1 Rue de la Promenade
68040 INGERSHEIM

Réf. : 2023D/7556/LG

Nancy, le **12 JUIN 2023**

Lettre Recommandée avec AR n° 2C 160 697 8781 3

Objet : Décision suite au contrôle sur pièces

Monsieur le Directeur,

J'ai diligenté un contrôle sur pièces de votre établissement.
Je vous ai transmis le 25/04/2023 le rapport et les décisions que j'envisageais de prendre.

Conformément au code des relations entre le public et l'administration, je vous ai demandé de me présenter, dans le délai de 1 mois, vos observations sur les mesures correctives envisagées.
J'ai réceptionné votre réponse le 24/05/2023.

Après avoir étudié vos observations et pris en compte les actions mises en œuvre, je vous notifie la présente décision.

I. Prescriptions

La prescription **Pre.1** est **maintenue** mais reformulée en « *Programmer des sessions de formation qualifiantes et transmettre le tableau de suivi des collaborateurs concernés* ».

II. Recommandations

Les recommandations **R.1, 3 à 6** sont levées.

La recommandation **R.2** sur le formalisme des comptes rendus des réunions de coordination (CODIR) est **maintenue**. Un compte-rendu comprend la rédaction des points synthétiques des sujets abordés/ décisions prises en réunion pour être diffusé et compris par l'ensemble des agents n'ayant pas participé aux réunions.

Vous trouverez la synthèse de l'ensemble des mesures dans le tableau en annexe.

Vous adresserez, dans les délais mentionnés après réception du présent courrier, les éléments justificatifs des mesures mises en œuvre et demandées à la **Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Service Autonomie (ars-grandest-DT68-autonomie@ars.sante.fr)**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est
et par délégation,
le Directeur
de l'Inspection, Contrôle et Evaluation



Michel MULIC

Copies :

- **EHPAD :** [REDACTED]

- **ARS Grand-Est :**

- DA
- DT68

Annexe 1

Tableau récapitulatif des prescriptions et recommandations définitivement maintenues en lien avec les constats déclinés en écarts et en remarques.

Prescriptions				
Ecart (référence)		Libellé de la prescription		Délai de mise en œuvre
E.1	Des agents ASH non qualifiés dispensent des soins aux résidents (glissement de tâches), contrevenant aux dispositions de l'article L.312-1 II du CASF.	Pre 1	Programmer des sessions de formation qualifiantes et transmettre le tableau de suivi des collaborateurs concernés.	<p style="text-align: center;">6 mois</p> <p><i>La direction a indiqué qu'une formation « 70H Agent de soins en secteur médico-social » pour 7 agents est programmée à partir du 09/05/2023.</i></p>

Recommandations				
Remarque (référence)		Libellé de la recommandation		Délai de mise en œuvre
R.1	L'organigramme de l'EHPAD ne permet pas de bien identifier les personnels de l'établissement et les liens entre les différents membres de l'équipe du site.	Rec 1	Transmettre un nouvel organigramme.	<p style="text-align: center;">Recommandation levée.</p> <p><i>Organigramme transmis.</i></p>
R.2	Le format du compte rendu des réunions de coordination ne permet pas leur diffusion (non anonymisation, pas de structuration des points abordés).	Rec 2	Revoir la rédaction des prochains comptes rendus des réunions de coordination (CODIR) pour pouvoir en assurer la diffusion aux personnels.	3 mois
R.3	Malgré une relance en janvier 2022 de la direction de l'EHPAD, des conventions d'intervention des médecins traitants libéraux ne sont pas signées (Article L.314-12 du CASF).	Rec 3	Relancer les professionnels médecins traitants libéraux concernés.	<p style="text-align: center;">Recommandation levée.</p> <p><i>Relance effectuée et tableau de suivi mis à jour.</i></p>
R.4	Les éléments transmis (contrat, plannings) ne permettent pas d'identifier le temps de travail du cadre de santé au sein de l'EHPAD Home Florimont.	Rec 4	Transmettre les éléments précisant l'organisation de la cadre de santé sur le Home Florimont (jours de présence + planning de décembre 2022).	<p style="text-align: center;">Recommandation levée.</p> <p><i>Eléments transmis (fiche de poste, attestation d'affectation, plannings)</i></p>

R.5	L'ensemble des postes budgétés sur l'EHPAD n'est pas présent sur le Tableau Récap RH (personnel de direction, MEDCO, psychologue, agents de cuisine, pharmacie).	Rec 5	Transmettre au format demandé, le listing exhaustif des personnels en poste dans l'EHPAD au 04/01/23 (en indiquant s'il est présent ou absent le jour du contrôle).	Recommandation levée. <i>Eléments transmis.</i>
R.6	Le fonctionnement nocturne du binôme AS/ASH n'est pas clairement explicité. A la lecture du Projet établissement 2018-2023, le choix du binôme interroge sur la capacité à pouvoir répondre aux besoins de chaque résidant la nuit compte tenu du nombre accueillis dans cet EHPAD.	Rec 6	Transmettre des précisions sur l'organisation du travail de nuit du binôme AS/ASH (rôle et missions de chacun).	Recommandation levée. <i>Eléments transmis (précisions de tâches AS et ASH distinctes).</i>